

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 12 octobre 2023 à 18 h à la salle de conférence du 4e étage du centre municipal situé au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Julie Baillargeon, Christian Brault, Mathieu Gagné, Mélanie Genesse, Paul Lavallière et Jean-François Poirier, sous la présidence de monsieur le maire Yves Daoust, formant quorum.

Assiste également à la séance, Mme Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

**23-10-177 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**23-10-178 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance extraordinaire du 12 octobre 2023.

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers – Octroi de contrat
4. Caserne de pompiers / Acquisition d'une tour à boyaux – Octroi de contrat
5. Caserne de pompiers / Acquisition du palan électrique pour la tour à boyaux – Octroi de contrat
6. Caserne de pompiers / Contrôle qualitatif des matériaux – Octroi de contrat
7. Caserne de pompiers / Paysagement – Octroi de contrat
8. Levée de la séance

**ADOPTÉ**

**23-10-179 TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 23-01-021 autorisant le lancement d'un appel d'offres public sur SÉAO pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

**ATTENDU** le lancement de l'appel d'offres public sur SÉAO le 6 juillet 2023;

**ATTENDU** qu'à l'ouverture des soumissions, le 31 août 2023 à 11 h 01, cinq (5) soumissions ont été déposées;

**ATTENDU** que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entrepreneur Construction Emery Paquette Inc. au montant de 4 315 900 \$, taxes en sus;

**ATTENDU** l'octroi d'une aide financière provinciale de 3 712 050 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

**ATTENDU** que cette aide financière s'applique à un coût maximal admissible de 5 085 000 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier  
Appuyé par M. Christian Brault  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour les travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers à l'entrepreneur Construction Emery Paquette Inc., selon l'offre déposée dans le cadre de l'appel d'offres public 2023-01-CASERNE.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer la portion non subventionnée de cette dépense à même le règlement d'emprunt numéro 22-166.

**ADOPTÉ**

**23-10-180 CASERNE DE POMPIERS / ACQUISITION D'UNE TOUR À BOYAUX – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 23-10-179 octroyant le contrat par appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

**ATTENDU** que l'acquisition, la livraison et l'installation de la tour à boyaux de la nouvelle caserne ne font pas partie de l'appel d'offres public et qu'une tour à boyaux est requise par le service de sécurité incendie;

**ATTENDU** la soumission reçue par l'entreprise Groupe Tremblay ISTA Inc. au montant de 39 761.00 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition, la livraison et l'installation de la tour à boyaux à l'entreprise Groupe Tremblay ISTA Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 22-166.

**ADOPTÉ**

**23-10-181 CASERNE DE POMPIERS / ACQUISITION DU PALAN ÉLECTRIQUE POUR LA TOUR À BOYAUX – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 23-10-179 octroyant le contrat par appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

**ATTENDU** la résolution numéro 23-10-180 octroyant l'acquisition d'une tour à boyaux pour la nouvelle caserne;

**ATTENDU** que l'acquisition d'un palan électrique pour la tour à boyaux est requise et non fournie par l'entreprise Groupe Tremblay ISTA Inc.;

**ATTENDU** la soumission reçue par l'entreprise Lam-É St-Pierre au montant de 4614,10 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière  
Appuyé par Mme Julie Baillargeon  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour l'acquisition du palan électrique de la tour à boyaux à l'entreprise Lam-É St-Pierre, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 22-166.

**ADOPTÉ**

**23-10-182 CASERNE DE POMPIERS / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 23-10-179 octroyant le contrat par appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

**ATTENDU** que le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux lié aux travaux de construction de la nouvelle caserne ne fait pas partie de l'appel d'offres public;

**ATTENDU** l'offre de services reçue par Laboratoire GS Inc. au montant de 25 040.00\$ taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Mathieu Gagné  
Et unanimement résolu

D'octroyer le mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux relatifs aux travaux de construction de la nouvelle caserne à Laboratoire GS Inc., selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 22-166.

**ADOPTÉ**

**23-10-183 CASERNE DE POMPIERS / PAYSAGEMENT – OCTROI DE CONTRAT**

**ATTENDU** la résolution numéro 23-10-179 octroyant le contrat par appel d'offres public pour la réalisation des travaux de construction d'une nouvelle caserne de pompiers;

**ATTENDU** que le contrat pour le paysagement de la nouvelle caserne ne fait pas partie de l'appel d'offres public;

**ATTENDU** la soumission reçue par l'entreprise Le Domaine du Paysan au montant de 17 457.00\$ taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. Christian Brault  
Appuyé par M. Jean-François Poirier  
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat pour le paysagement de la nouvelle caserne à l'entreprise Le Domaine du Paysan, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document relatif à l'octroi de ce contrat, le cas échéant.

De financer cette dépense à même le règlement d'emprunt 22-166.

**ADOPTÉ**

**23-10-184 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Mélanie Genesse  
Appuyé par M. Paul Lavallière  
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 18 h 10.

**ADOPTÉ**

---

Yves Daoust  
Maire

---

Dany Michaud  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière